

Notions essentielles : contrôle social, déviance, délinquance, anomie

Activité – L'introduction de nouvelles modalités du Contrôle social des déchets contribue-elle à l'apparition de nouveaux comportements déviants ?

Partie I – La constitution d'un problème public - Que faire de nos déchets ?

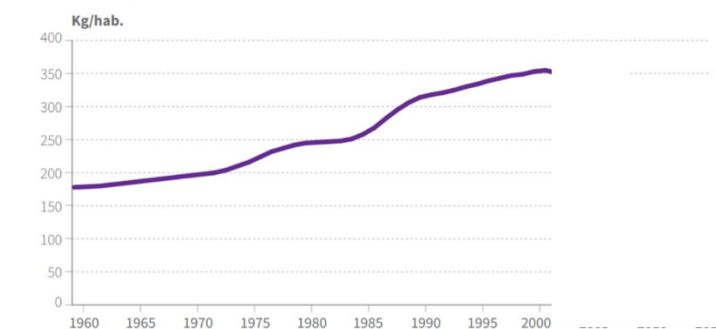
Document 1 :

A : Les « Trente Glorieuses » constituent un moment décisif dans la mutation de nos rapports avec les déchets : après une longue période marquée par un effort collectif pour collecter et conserver les résidus des activités domestiques, cette période de croissance économique va offrir l'occasion de l'épanouissement d'une désinhibition sans précédent. Jeter y devient un acte fédérateur, marqueur d'un temps nouveau : le déchet devient le carburant privilégié d'une croissance plus que jamais vénérée.

Source : Monsaingeon, B. (2017) . chapitre 2. La société du recyclage ou comment les déchets sont devenus un problème environnemental. In Homo detritus Critique de la société du déchet. (p. 79 -118). Le Seuil.

B :

Figure 9 : Évolution de la quantité d'ordures ménagères par habitant



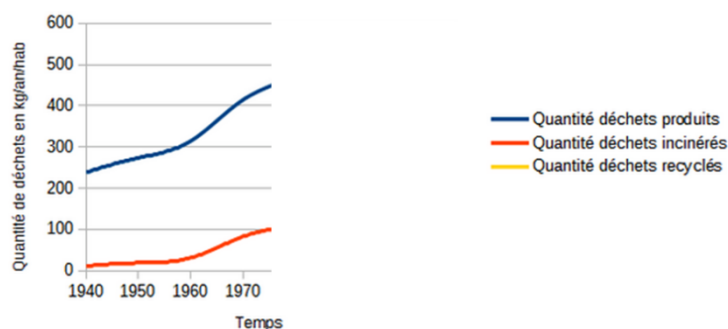
Source : Enquête ITOM en 1974 puis enquêtes Collecte depuis 2005. Données lissées

Remarque : dans la figure ci-dessus, les ordures ménagères incluent les ordures ménagères résiduelles et les collectes séparées (hors encombrants) et excluent les assimilés.

ADEME, 2016, *Déchets, chiffres clés*, 2017

C :

Evolution de la quantité de déchets produits, incinérés et recyclés en France depuis les années 1940



Source : ADEME

Questions :

1. Quelle mutation constate t-on dans les rapports de la population avec ses déchets ? En quoi traduit-elle une transformation du contrôle social de la gestion des déchets ? (doc 1A)
2. Le ménage producteur de déchets est-il alors considéré comme déviant ? Pourquoi ?
3. Cette mutation s'observe-elle dans la production de déchets par habitant ? (doc 1B)
4. Que deviennent les déchets produits par la population ? (doc 1C)

Partie II – Génère de nouvelles modalités de contrôle social formel et informel

Document 2 :

A :

Mais, rapidement, la grande accélération en cours semble montrer des signes de débordement : on remplit les décharges jusqu'à saturation, les exutoires manquent pour juguler la profusion de ces restes encombrants. Entre 1965 et 1975, la question de la gestion des déchets se retrouve propulsée au premier rang de la « mise en problème public » des enjeux écologiques. (...) Dès 1965, c'est d'abord en Amérique du Nord que sera promulgué le Solid Waste Disposal Act, dans lequel, pour la première fois, la logique d'augmentation perpétuelle du stockage des déchets solides et ses conséquences sur le développement de pollutions diverses seront présentées comme un problème écologique majeur.

Rédigé sous l'impulsion de l'administration de Lyndon B. Johnson, ce texte se fait l'écho d'un rapport alarmant du département américain de la santé et de l'éducation mettant en cause les conséquences de la surconsommation sur l'environnement. Des taux élevés de production et de consommation de biens matériels ont créé un problème d'élimination des rebuts qui dépasse les ressources et infrastructures de gestion des déchets [existantes]. (...)

Depuis le milieu des années 70 en France, la multiplication de textes juridiques encadrant tant la définition du déchet que les modalités de sa gestion témoignent d'une nouvelle façon d'envisager la question détritique. Cette inflation législative est à comparer à l'incroyable silence juridique à l'endroit du déchet pendant la période précédente : d'un déchet oublié, son mode d'existence contemporain semble l'avoir transformé en « superstar » des politiques publiques.

La mutation environnementale du déchet correspond également à l'apparition d'un « problème public » du déchet : c'est à travers la question écologique que le déchet s'érige en objet de préoccupation collective, d'inquiétude pour le grand public. D'un déchet dont il ne fallait pas se soucier – « Fermez le couvercle et n'y pensez plus ! » –, on passe progressivement à un déchet qu'il s'agit de contrôler, dès le moment du jeter, dès l'espace domestique : longtemps oublié, le déchet est ainsi progressivement associé à une menace, un danger diffus face auquel l'individu se doit de prendre position.

Source : Monsaingeon, B. (2017) . chapitre 2. La société du recyclage ou comment les déchets sont devenus un problème environnemental. In Homo detritus Critique de la société du déchet. (p. 79 -118). Le Seuil.

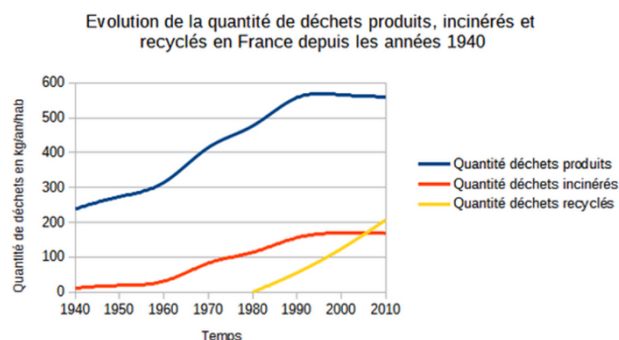
B : En France - la loi du 15 juillet 1975

Ce texte fondamental, s'il a été profondément modifié depuis, a le mérite d'être le premier de son genre dans l'hexagone et de jeter les bases de toutes les réglementations futures.

Dès son adoption, les collectivités locales deviennent responsables de la collecte, du transport et du traitement des déchets ménagers dans des conditions évitant « tout risque pour l'environnement et pour la santé humaine » ; le principe de pollueur-payeur est conçu pour financer le nouveau système (en taxant directement les ménages eux-mêmes) et les grandes lignes de la collecte sélective voient le jour pour « faciliter la récupération des matériaux, éléments ou formes d'énergie réutilisables ».

Source : PAPREC, La réglementation du recyclage en France

C :



Source : ADEME

Questions :

1. Complétez le tableau suivant

Docs A et B	Etats-Unis	France
Quand apparaît le problème public de la gestion des déchets ?		
Pourquoi apparaît un problème public de la gestion des déchets ?		

A quelle date apparaît la première législation sur la gestion des déchets ?			
Quels en sont les principes ?	Qui prend en charge les déchets ?	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXX	
	Qui paie ?	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXX	
	Que faire ?	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXX	

- En quoi l'introduction d'une nouvelle législation peut-elle conduire à des comportements anormaux au sens de Durkheim (phrase soulignée du document A)
- Comment l'introduction d'une nouvelle législation en France a-t-elle transformé la gestion des déchets ? (Doc C)

Document 3 :

Le déchet est aujourd'hui un champ d'activité structuré par des discours moraux législatifs et normatifs, par des codes disciplinaires qui organisent notre conduite dans l'intérêt d'objectifs plus larges : de la diminution de la mise en décharge à la survie écologique globale. C'est un domaine dans lequel nous avons été amenés à ressentir une forme de devoir moral et de responsabilité (...)

Cette centralité accordée aux acteurs individuels, aux usagers, dans cet effort de « préservation » de l'environnement se retrouve jusque dans l'article 2 de la « charte de l'environnement » française, dont l'inscription constitutionnelle a été adoptée en 2005 : « Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement » La participation citoyenne est donc élevée au rang de responsabilité individuelle, de *devoir*, principe juridique qui ne semble pas pouvoir accepter une quelconque forme de déviance vis-à-vis de la règle.(...)

Source : Monsaingeon, B. (2017) . chapitre 2. La société du recyclage ou comment les déchets sont devenus un problème environnemental. In Homo detritus Critique de la société du déchet. (p. 79 -118). Le Seuil

Questions :

- Comment s'exerce le contrôle social des déchets aujourd'hui :
 - Relève-il d'une responsabilité individuelle et/ou collective ?
 - Relève-t'il d'institutions formelles et/ou informelles ? Lesquelles ?

Document 4 : Application l'évolution des modalités du contrôle social en Dordogne

A :

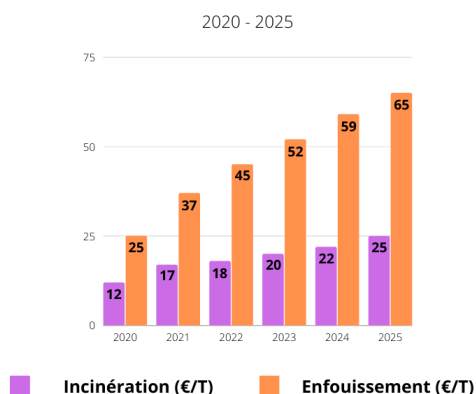
Aujourd'hui, le Département de la Dordogne produit trop de déchets, trop de sacs noirs. De plus, il existe deux manières de traiter les sacs noirs : l'enfouissement ou l'incinération. En Dordogne, ils sont enfouis et cette méthode coûte le plus cher. Cette situation où les collectivités payent donc davantage est ajoutée à notre société de consommation, d'achat, de déchets toujours plus accrue. Nous sommes obligés de produire moins de déchets pour que leur gestion reste "supportable". (...)

En premier lieu, nous avons une obligation législative. L'Etat a récemment augmenté la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), auxquelles sont soumises toutes les collectivités du territoire français. Plus un département produit de déchets non recyclables, plus il paiera cher. Ce qui nous conduit à restreindre notre quantité de déchets produits.

Source : Redevance incitative : avec 90 000 tonnes de déchets enfouis chaque année, la Dordogne doit "produire moins de déchets", Propos de Sandrine Sanchez recueillis à Bergerac, le 21 juin 2023, par Valentin Nonorgue. In Grand Bergeracois Audacieux

B :

**Evolution du coût de la TGAP selon le mode de traitement
(enfouissement ou incinération) en €/T**



Source : Source AMORCE 2019

Questions :

- Quels sont les deux constats opérés sur la production et le traitement des déchets en Dordogne ?
- Comment évolue le coût de la TGAP pour un département comme la Dordogne entre 2020 et 2025 ?

3. Quel objectif doit impérativement viser la Dordogne ?

Document 5 :

Qu'est-ce que la redevance incitative ?

La redevance incitative est la contribution demandée à l'usager pour utiliser le service public des déchets. Ce n'est pas un nouvel impôt, elle vient remplacer l'actuelle taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), impôt local uniquement basé sur la valeur locative du logement. La redevance incitative sera plus juste que la taxe actuelle puisque la facturation sera en lien avec la production réelle d'ordures ménagères des usagers. Elle harmonise les tarifs à l'échelle du département.

Pourquoi mettre en place la redevance incitative ? pour répondre aux objectifs fixés par la loi de transition énergétique d'ici 2025 :

- ☐ réduire de 50 % la quantité des ordures ménagères enfouies
- ☐ augmenter de 30 % le recyclage
- ☐ réduire de 10 % l'ensemble de nos déchets
- ☐ valoriser les bios déchets et éviter le gaspillage alimentaire
- ☐ appliquer un système de facturation plus juste et équitable
- ☐ maîtriser les coûts de la gestion des déchets et la facture des usagers

Source : SMD3, guide de la redevance incitative

Questions :

1. Pourquoi la TEOM a-elle été abandonnée ? Par quel mécanisme de contrôle de la production de déchets par les ménages a-elle été remplacée ?
2. La redevance incitative relève-elle :
 - a) D'un contrôle social interne ou externe ? Justifier
 - b) D'un contrôle social formel ou informel ?
3. Quelles sont les retombées positives de la redevance incitative attendues par le SMD3 ?

Partie III – qui contribue à l'apparition de comportements déviants et délinquants en Dordogne qui sont stigmatisés

Document 6 :

Les sacs poubelles noirs s'entassent contre la façade d'un petit immeuble, juste en face de chez Sylvain, 66 ans. Depuis que les points d'apport volontaire ont remplacé les bacs individuels dans la rue Mirabeau, quartier de la gare, c'est là, sur le trottoir, qu'il jette ses poubelles : "Les déchets, je les jette dans la rue. Sur le trottoir d'en face. Je n'ai pas payé la carte, je ne vois pas l'utilité. Tout le monde fait pareil dans l'immeuble, et on est douze locataires ! Le SMD3 m'a envoyé deux courriers de relance, puis ils m'ont laissé tranquille".

Pareil pour Anouar, qui passe dans la rue : il n'est pas inscrit non plus. "Les poubelles, je les jette dans un container derrière la gare qui n'est pas encore fermé, ou alors dans les bornes pour les sacs jaunes", dit-il : "Je n'ai pas les moyens de payer". (...)

Entre 2020 et 2022, les agents municipaux ramassaient en moyenne 310 tonnes par an. L'an dernier, avec le passage de plusieurs quartiers aux containers à badge, le tonnage a augmenté jusqu'à 440 tonnes, soit 42% d'augmentation. L'instauration du badge dans les déchetteries peut aussi expliquer en partie ce chiffre, avec de nombreux encombrants qui sont désormais laissés n'importe où. (...)

Selon le SMD3, 8% des usagers en Dordogne ne sont pas inscrits pour la collecte des déchets. Pour Périgueux, le chiffre est autour de 35%. « C'est beaucoup, c'est une perte financière pour le SMD3 qui s'élève à peu près à 3 millions d'euros »

Source : Marc Bertrand, Collecte des déchets en Dordogne : à Périgueux, les dépôts sauvages explosent depuis l'arrivée des bornes, in France Bleu Périgord le mercredi 5 juin 2024

Questions :

4. En quoi le comportement de Sylvain est-il déviant ?
5. Relève-il de la déviance primaire ou secondaire ?
4. Ces comportements sont-ils minoritaires à Périgueux ?
5. Comment ceux qui jettent dans la rue justifient-ils leurs comportements ?

Document 7 :

Le syndicat Force ouvrière du SMD3 a été le premier à tirer la sonnette d'alarme début septembre. Depuis plusieurs mois, « des agents du Syndicat mixte départemental des déchets de la Dordogne [NDLR : SMD3] sont la cible d'agressions verbales et de menaces physiques », alerte Frédéric Baylé, le secrétaire général de la section FO de la structure. L'hostilité qui s'exerce à l'encontre du personnel a atteint son paroxysme à la mi-août avec « le guet-apens » tendu à une animatrice en tournée dans le nord-est du département. (...)

« Il y a quelques jours, un homme a forcé l'accès à la déchetterie au motif qu'il ne voulait pas utiliser la nouvelle carte », témoigne à son tour un agent de terrain du sud du Périgord, qui ne compte plus les insultes dont il a déjà été gratifié. Et de citer par exemple : « T'as raté ta vocation de gendarme, connard. »

« Je comprends la détresse des agents », indique Sylvain Marty, le directeur du SMD3. Lui aussi est la cible des détracteurs de la réforme de la gestion des ordures ménagères. « Mon nom, mon adresse, mon patrimoine sont régulièrement jetés en pâture sur les réseaux sociaux », témoigne le responsable, forcé de constater que « certains confondent tout, la fonction et la personne qui l'exerce ». « Ces atteintes à la vie sont d'autant plus insupportables qu'elles s'accompagnent d'accusations infondées laissant sous-entendre que je détourne l'argent du SMD3 à mon profit », note Sylvain Marty, qui a décidé de porter plainte pour faire

cesser « les attaques personnelles » dont il est l'objet. « Je ne veux plus que mes enfants rentrent le soir du collège en me disant que leur père a été traité de menteur ou de voleur sur les réseaux sociaux. »

« Le temps de l'indulgence est révolu », martèle de son côté le président du SMD3, Pascal Protano, déterminé à mettre un terme à ces débordements. « Désormais, une plainte sera systématiquement déposée en cas de problème », promet-il.

Source : Émilie Delpeyrat, « J'ai failli me prendre une baffé » : des agents qui gèrent les déchets en Dordogne témoignent, Publié in Sud Ouest le 29/09/2022

Questions :

1. Les comportements décrits dans le document à l'encontre des salariés du SMD3 relèvent-ils de la déviance ou de la délinquance ? Expliquer pourquoi.

Document 8 :

A :

La redevance incitative sur les déchets , à laquelle devront progressivement se soumettre les habitants des 520 communes de la Dordogne, n'est pas la seule à crispier les contribuables périgourdiens. Dans certaines zones rurales, nombre d'usagers s'agacent en effet de voir les containers à poubelles s'éloigner de plus en plus de leur foyer d'habitation.(...)

Du côté de Mauzens-de-Miremont, près du Bugue, la distance que doit parcourir Christine Brice pour déposer ses ordures ménagères à La Chapelle, se limite encore à 1 kilomètre. Mais l'arrivée programmée des bornes semi-enterrées sur la commune fait déjà craindre un maillage plus distendu encore que celui actuellement en place.

« À quoi pensent les gens du syndicat ?, s'interroge la mère de famille. Notre commune rurale compte 70 % de personnes âgées de 60 ans et plus. Certaines ne conduisent pas. Il va sans dire que cela risque de créer des problèmes. » Probablement aussi qu'il y a de « l'incompréhension » . Pire, de la « frustration » chez une population où infuse déjà le parfum diffus, mais entêtant, de la relégation.

Où est l'égalité entre les villes et la campagne ?, tonne Christine Brice. Il n'y en a pas, sauf peut-être quand il s'agit d'être taxé plus pour gagner moins. »

Source : Émilie Delpeyrat , Dordogne : ils doivent faire des kilomètres en voiture pour sortir les poubelles, Publié in Sud Ouest le 16/04/2019

B :

Conteneurs trop hauts, difficiles d'accès... Les habitants âgés ou de petite taille sont eux aussi lésés. Sans oublier les personnes à mobilité réduite – qui peinent à ouvrir la trappe et y déposer leurs sacs en même temps – et les personnes isolées, sans moyen de transport : les PAV en zone rurale sont souvent éloignés des lieux d'habitation et uniquement accessibles en voiture. «C'est simple, tout est devenu compliqué, regrette Christine, 72 ans. Après avoir survécu à quatre cancers, j'ai du mal à lever les bras. Le SMD3 m'a bien proposé de revenir au porte-à-porte, mais je serai la seule de la rue. J'ai peur d'être identifiée comme une personne dépendante par des cambrioleurs.» Elle préfère payer 5 euros quelqu'un de son entourage pour aller jeter ses ordures.

Dans la liste des griefs, «le prix prohibitif» de la redevance, en particulier chez les plus précaires, occupe le haut du podium. «Un couple en logement social, par exemple, paye aujourd'hui 259 euros contre 80 auparavant, car la Teom était calculée sur la valeur locative, très faible dans les HLM. C'est la double peine», résume Dominique Lacoste, membre d'un autre collectif d'opposants, la Coordination déchets 24. Plus largement, les habitants contestent un système peu adapté aux usages de la vie quotidienne. «Quand il fait chaud ou que je mange du poisson, l'odeur devient très vite insupportable et je n'ai aucun endroit où stocker ma poubelle pendant trois semaines», livre Sylvie, qui vit seule en appartement. Pour ne pas payer de surplus, elle prend sa voiture et va la déposer dans le département voisin.

Source : Alicia Girardeau et Colyne Rongere, Polémique autour de la fin du ramassage des poubelles et la redevance incitative : "c'est dégueulasse, il y en a partout",Publié in France3 Périgords le 17/06/2024

Questions :

1. En quoi les exemples cités correspondent-ils à la déviance au sens de Merton ? Compétez le tableau ci-dessous

	Quel est l'objectif ? Est-il légitime ou illégitime ?	Situation vécue : contexte socio -économique	Moyens mis en œuvre légitimes/illégitimes	Déviance au sens de Merton oui/non
Christine Brice (doc A)				
Christine 72 ans (doc B)				
Sylvie (doc B)				

Document 9 :

A :

**Catégories de population sur-représentées dans chacun des trois profils
(trieurs les plus systématiques / les moins systématiques / non trieurs) :**

	Ceux qui trient + systématiquement (48% en moyenne)	Ceux qui trient – systématiquement (40% en moyenne)	Ceux qui ne trient pas (12% en moyenne)
PROFIL 	- Retraité 56% 65 ans et plus 55% 55 à 64 ans 52% - Catégorie sociale supérieure / Plus hauts revenus 50%	Jeunes couples sans enfant 49%	- Homme/femme au foyer 21% - Jeunes ne vivant pas chez leurs parents 20% - Moins de 24 ans 18% - Bas revenus (Moins de 12 k€) 19% - Employé 18%
HABITAT 	- Grands logements (150 m² et plus) 56% - Habite en zone rurale 53% - Habite en maison 53%	- Agglomération Parisienne 46% - Moins de 60 m² 45% - Etat des parties communes mauvais 46% - Rue Sale 44%	- Social (HLM) 22% 4ème étage ou plus 21% - Etat parties communes mauvais 19% - Locataire 18% 60 à moins de 80 m² 17%
DISPOSITIF DE COLLECTE ET PERCEPTION 	- Très satisfait du système de collecte des emballages 58% - Satisfait du système de collecte de proximité (il y en a suffisamment / vidés assez souvent / sont propres) 56% - Collecte de proximité : 6 à 10 mn de trajet 51%	- N'est pas satisfait de la collecte de proximité (difficulté d'accès / pas suffisamment / pas vidés assez souvent...) 45% - Collecte de proximité : 6 à 10 mn de trajet 45%	Ne trient pas, donc n'ont pas d'opinion vis-à-vis du système de collecte.

Note de lecture : 48% des Français trient systématiquement leurs déchets, une proportion qui monte à 56% chez les retraités.

Source : le geste

de tri des Emballages en France, 2ème vague de l'Observatoire réalisé pour Citeo par Ipsos
https://www.ipsos.com/sites/default/files/ct/news/documents/2018-11/geste_de_tri_chez_les_francais.pdf

B :

Si une grande majorité des usagers de l'habitat social collectif se montre très sensible à l'argument économique introduit par la redevance incitative, la dilution de l'incitativité par la mutualisation des charges locatives freine largement la portée du dispositif dans ce type d'habitat. Ce mode de financement trouve toute sa pertinence dans l'habitat pavillonnaire et dans certaines copropriétés qui font l'objet d'une régulation forte des modes d'habitation où il enclenche un « effet d'aubaine ». En effet, les usagers qui voyaient déjà leur geste de tri reconnu et valorisé socialement à travers la figure du « voisin respectueux » ou du « bon citoyen » disposent désormais d'un argument supplémentaire pour parfaire leurs pratiques. Dans une certaine mesure, la redevance incitative creuse donc encore plus le fossé entre les pratiques de ces deux grandes catégories d'usagers. Si dans les débuts de la collecte sélective la problématique qui animait les politiques de recyclage se focalisait sur les moyens d'obtenir l'adhésion au tri de l'ensemble des usagers, force est de constater qu'aujourd'hui une large part de la population a répondu positivement aux prescriptions des collectivités. Cependant, certains usagers, notamment en milieux urbains relégués, restent perplexes face à ces politiques de recyclage et les nouveaux leviers développés pour amplifier l'effort de tri (tarification incitative) n'ont pas encore trouvé toute leur puissance pour atteindre ces « derniers réfractaires ».

Source : Victor Bailly, Redevance incitative et gestion des déchets en habitat social, Université de Franche-Comté - Master 2 Analyse et gestion des politiques sociales 2012

C :

Voilà un sujet qui concerne tout le monde : en Dordogne, la question de l'enlèvement des ordures ménagères est devenue épidermique, depuis que le système du porte-à-porte a été supprimé, à partir de 2022, au profit des points d'apport volontaire. Au centre du jeu, le Syndicat mixte départemental des déchets de la Dordogne (SMD3). Son président (par ailleurs maire de Coursac) expose les nouveautés et les problématiques en cours.

Vous annoncez une augmentation de la redevance incitative pour 2025. C'est inéluctable ?

Je n'augmente pas tout seul, c'est une décision du comité syndical. Ce qu'on peut dire, c'est que les incivilités génèrent des dépenses. On parle de bornes cassées, découpées à la tronçonneuse, de contrôles d'accès cassés au marteau, de bornes brûlées, de déchets et d'encombrants abandonnés au pied des bornes... Le personnel du SMD3 doit lutter contre ça et ça fait des frais. Ils vont être répercutés.

Dans quelles proportions ?

Environ 5 %. Il faut prendre en compte l'augmentation de l'inflation : en 2024, c'est 2 %. Il y a aussi l'augmentation due aux incivilités, de l'ordre de 2 à 3 %.

Vous avez conscience que cette mesure sera impopulaire ?

Ça ne plaît pas, je le sais. La grande injustice, c'est que ceux qui vont payer, ce sont ceux qui jouent le jeu. C'est à cause de gens qui cassent ou déposent leurs déchets en pied de borne. C'est une injustice mais je n'ai pas le choix : je n'ai pas de baguette magique pour faire rentrer de l'argent. (...)

Comment convaincre ceux qui n'ont pas encore pris leur carte ?

Ceux-là jettent leurs ordures en pied de borne ou dans les sacs jaunes. Nos équipes ouvrent les sacs, ce qui n'est pas le boulot le plus agréable, et verbalisent. Si la personne n'est pas enregistrée, on l'enregistre d'office, et en comptant sept personnes dans le foyer. À eux de régulariser s'ils sont moins que ça dans le foyer. Ils doivent payer l'amende, la redevance incitative de 2024 mais aussi celle de 2023 car on peut remonter sur un an. Cela a donc un effet dissuasif.

Mais vous n'avez pas encore attrapé tout le monde...

Non. On fait un travail de fourmis en regardant le cadastre petit à petit pour enregistrer ceux qui ne le sont pas. L'autre effet dissuasif, c'est de mettre en place des caméras. On n'a pas les moyens d'en placer sur toutes les bornes mais on voit avec une société pour déployer des caméras mobiles sur les points les plus vandalisés. Ce sont souvent les plus éloignés.

Source : Jonathan Guérin, Poubelles en Dordogne : hausse de la redevance, dépôts sauvages, caméras... les réponses du président du SMD3, Publié in Sud Ouest le 27/10/2024

Questions :

1. Complétez le tableau suivant :

		Entrepreneurs de morale	Populations étiquetées comme déviantes
Quelles sont les caractéristiques des populations ?			
Quelles sont les caractéristiques des logements ?			
Quelles sont les normes de comportements de tris des déchets adoptées par les populations ?			
Répercussions de l'introduction de la redevance incitative sur le comportement des individus			
déviante	Primaire	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	
	Secondaire	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	
Population valorisées/stigmatisées par le SMD3			
Répercussions des mesures mises en œuvre par le SMD3 pour sanctionner les comportements déviants sur les populations			

Conclusion :

Document 10 :

Or, l'incorporation par les usagers de la réforme environnementale du geste de mise au rebut est emblématique de la façon dont s'est construit un déni des racines profondes de la crise écologique mettant en cause les fondements de l'industrialisation productiviste, du capitalisme mondialisé, et d'une façon générale d'un mode de vie « moderne ». En d'autres termes, sous couvert d'un argumentaire orienté vers la protection de l'environnement, bien jeter est devenu un moyen pour pouvoir continuer à (mieux) consommer. (...)

Pour le « valeureux soldat de l'armée verte », pour « l'éco-citoyen », il reste possible, moralement acceptable, d'acheter une bouteille d'eau minérale, car si elle est « bien jetée », elle sera recyclée. Le devenir de la bouteille comme déchet se doit de prendre place dans un contexte résolument technique : la poubelle s'impose comme l'antichambre incontournable de cette sphère technique. En un sens, « l'éco-citoyen » est en mesure de fabriquer le problème qu'il vise à résoudre. En luttant au jour le jour contre « le problème des déchets », il crée les conditions de son oubli. Le « bien jeter » est une modalité de cet oubli plus qu'un quelconque mode de résolution d'un problème en cours : un rituel contemporain de dénégaration.

Source : Monsaingeon, B. (2017) . chapitre 2. La société du recyclage ou comment les déchets sont devenus un problème environnemental. In Homo detritus Critique de la société du déchet. (p. 79 -118). Le Seuil.

Questions :

1. L'éco-citoyen entrepreneur de moral est-il si vertueux qu'il le pense ?
2. Expliquer la phrase soulignée.